

Bilan d'activité 1995-2001

Dans le cadre d'une politique d'information objective, la municipalité, conformément aux dispositions législatives en vigueur, prend l'initiative d'un compte rendu d'activité du mandat qui lui a été confié en mars 1995. Le présent bulletin a pour objet d'exposer de la manière la plus compréhensible possible les réalisations de la municipalité durant cette période, en distinguant clairement le budget principal, d'une part, et le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, d'autre part.

I - BUDGET PRINCIPAL

On sait que la qualité d'une gestion municipale se mesure à la manière rigoureuse dont sont votées les recettes et les dépenses du budget.

Nous rappelons pour mémoire que, dans le cadre d'une analyse financière sollicitée par la commune auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, celle-ci, par courrier du 30 septembre 1997 de son Directeur délégué, constatait : « que les dépenses et les recettes de fonctionnement permettent de couvrir l'annuité de la dette et votre épargne disponible 1993-1996 n'a cessé d'augmenter. »

« Votre niveau d'endettement est faible. Il représente 1,2 % par rapport à votre épargne brute, alors que la moyenne nationale se situe à 2,6 % de plus. »

« Au vu de ce constat, je vous encourage à poursuivre cette gestion afin d'assurer à votre commune un avenir budgétaire solide. »

L'évolution du budget durant les cinq dernières années permet de faire quelques constatations :

- s'agissant des recettes, la municipalité s'est fixé comme règle de toujours maintenir les taux d'imposition dans les moyennes nationales :

Taux	Moy. Nationale	Piana 1995	Piana 2000
Taxe d'habitation	13,54	11,59	12,02
Foncier bâti	17,25	10,07	10,44
Foncier non bâti	40,73	55,68	57,75
Taxe profes.	14,81	13,71	14,21

Observations : ainsi les taux ont progressé de 1995 à 2000 de 3,27 %, alors que l'inflation a augmenté de 6,5 %. Cela traduit la maîtrise totale de notre fiscalité.

A- On observe que si le taux du foncier non bâti est plus élevé, cela est sans conséquence financière, compte tenu du faible revenu cadastral (maquis) des terrains non bâtis.

B- une deuxième règle a toujours été rigoureusement respectée : la municipalité n'a plus souscrit aucun emprunt depuis 1992, à l'exception de deux opérations, l'école de garçons et

les sentiers. Ainsi, l'évolution de la dette est stoppée, alors que notre patrimoine s'est enrichi.

C - En conséquence, les investissements importants de la commune ont été financés, d'une part, par les subventions obtenues des autres collectivités, d'autre part, par autofinancement de la commune et non par emprunt.

Annuité de la dette du budget principal

1995	355 600 FrF
1996	326 473 FrF
1997	326 473 FrF
1998	331 800 FrF
1999	376 527 FrF
2000	342 309 FrF

On sait que l'autofinancement est pour une commune ce que les « économies » sont pour un ménage, c'est-à-dire la différence entre les recettes ordinaires du budget de fonctionnement et les dépenses. Plus la gestion est rigoureuse, plus on dégage d'économies et moins on emprunte. Ainsi, la marge considérable d'autofinancement dégagée chaque année aura permis de réaliser 20 millions de travaux pratiquement sans emprunt.

Le budget 2000 est sur ce point éloquent puisque sur les dépenses totales qui sont de 3 976 000 francs, les dépenses de personnel représentent 1 015 000 francs (25,5 %) et l'autofinancement 1 025 000 francs (25,7 %).

Afin de ne pas rendre trop complexe la lecture de chiffres fastidieux, il nous est apparu qu'il fallait mettre l'accent sur un certain nombre d'opérations plus significatives que d'autres, qui ont été conduites de manière exemplaire.

Calculée sur la durée du mandat, la liste ci-dessous fait apparaître le montant des investissements réalisés par la commune. Il s'établit à 19 697 000 francs. Y sont incorporées, bien que non réalisées, l'opération de réfection du bâtiment de la Mairie et la création de trois appartements, actuellement financées (voir tableau) et pour lesquelles les marchés ont été passés. Les travaux doivent débiter en septembre 2000.

Investissements 1995 - 2000

Réfection de la mairie	2 300 000 FrF
Réfection sentiers	2 000 000 FrF
Réserve foncière	1 150 000 FrF
Anciennes Écoles	6 000 000 FrF
Signalétique	85 000 FrF
Écoles	120 000 FrF
Camion benne	740 000 FrF
Monument aux Morts	440 000 FrF
Voirie communale	1 757 000 FrF
Place de l'Église	2 774 000 FrF
Éclairage public	296 000 FrF
Palani	870 000 FrF
Matériel voirie	133 000 FrF
Plage d'Arone	116 000 FrF
Informatique/Cadastre	186 000 FrF
Décharge publique	200 000 FrF
Église (statue)	475 000 FrF
Kertes	55 000 FrF
TOTAL	19 697 000 FrF

Réfection des anciennes écoles

Cette opération, financée conformément au tableau ci-dessous, a été réalisée avec un double emprunt :

- pour les logements : 1 300 000 francs, dont l'annuité de 125 000 francs est remboursée par les loyers annuels de 139 632 francs ;
- pour le bâtiment lui-même : 1 110 000 francs dont l'annuité de 120 000 francs est remboursée sur le budget général.
- Ainsi, au bout de 15 ans, la commune verra ses recettes propres, après que les emprunts auront été payés, augmenter d'un loyer annuel de 54 540 francs.

Dépenses	6 000 000 FrF	Recettes	
		Etat Palulos	153 000 FrF
		Eta	603 500 FrF
		Office de Toursime	75 000 FrF
		Office de l'Environnement	297 500 FrF
		Collectivité Territoriale de Corse	841 000 FrF
		Europe	1 620 000 FrF

Loyers appartements communaux	
15ans/emprunt logements	1 300 000 FrF
15ans/emprunt commune	1 110 000 FrF 18 %

Réfection du bâtiment de la Mairie

Le tableau suivant fait apparaître les financements réalisés. Il convient d'observer que l'emprunt de 526 000 francs sera remboursé par les revenus des loyers communaux, l'annuité de 45 000 F étant compensée par les loyers. On observe que la part communale de 455 000 F est autofinancée sans recours à l'emprunt. Le patrimoine communal se sera ainsi enrichi de trois logement supplémentaires.

Dépenses	2 300 000 FrF	Recettes	
		Etat logement	76 500 FrF
		Etat	510 000 FrF
		Collectivité Territoriale de Corse	477 000 FrF
		Département	255 000 FrF
		Emprunt logement	526 000 FrF
		Autofinancement	20 % 455 500 FrF

Réfection de sentiers : Capo Rosso, ancien chemin Piana-Ota, Castagna.

Cette opération symbolique et exemplaire en matière d'environnement a été conduite grâce au concours de l'Europe. Elle valorise la politique d'environnement menée par la commune depuis plusieurs années.

Le tableau ci-après fait apparaître le montant des financements. Il convient d'observer que la tempête du 28 décembre 1999 a détruit en partie les aménagements du port de Castagna dont les travaux ont été engagés aux fins d'une reconstruction à l'identique.

Dépenses 2 000 000 FrF	Recettes	
	Etat	187 205 FrF
	Collectivité Territoriale de Corse	187 205 FrF
	Département	149 640 FrF
	Europe	